

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2023

---

PPLC SOUVERAINETÉ DE LA FRANCE, NATIONALITÉ, IMMIGRATION ET ASILE - (N° 1322)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 32

présenté par

Mme Le Pen et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:**

Le premier alinéa de l'article 61-1 de la Constitution est ainsi modifié :

1° Après le mot : « soutenu », sont insérés les mots : « ou il apparaît » ;

2° Après le mot : « garantit », sont insérés les mots : « ou aux principes de la souveraineté nationale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement, reprenant l'un des articles de la proposition de loi référendaire présentée par Marine Le Pen durant la campagne présidentielle 2022, vise à préciser et élargir la possibilité de transmettre une QPC au Conseil Constitutionnel.